

République Française
 Département de l'Aube
 Arrondissement de BAR-SUR-AUBE
 Commune de BAYEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bayel

SEANCE DU 26 JUIN 2017

Date de la convocation : 19 juin 2017

Date d'affichage : 19 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Serge ROUSSEL, maire.

Présents : Michel GATINOIS, Anne GROSJEAN, Christine JACQUOT, Bernard MONNE, Franck ORRIBE, Monique PARENT, Serge ROUSSEL, Clarisse VARENNES, Monique VARENNES, Didier VERGEOT, Christian WOLF

Représentés : Daniel MASSON par Serge ROUSSEL, Jean-Luc MOUTOUVIRIN par Monique PARENT, Christophe THIERRY par Monique VARENNES

Secrétaire : Monsieur Franck ORRIBE

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout suivant à l'ordre du jour :

- création de deux postes d'adjoints techniques à temps non complet.

25_2017 - Vente ensemble immobilier 25 rue Division Leclerc,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le projet de promesse de vente du bien immobilier 23-25 rue Division Leclerc. Il rappelle que le prix de vente a été fixé à cinquante-deux mille euros (52.000 €), suivant délibération du Conseil du 27 mars dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **CONFIRME** la vente du bien immobilier sis 23-25 rue Division Leclerc à BAYEL, cadastré AC 204, à Madame Elodie COCHARD pour la somme de **52.000 €**, frais annexes à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

26_2017 - Proposition d'acquisition de la parcelle AH 285,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a été recontacté par la société SAS DUGUÉ, société chargée de la vente de la parcelle AH 285 appartenant à IMMO Mousquetaires EST.

Ainsi une proposition d'acquisition de ladite parcelle a été envoyée le 12 juin dernier pour un montant de 4468 € + 5 % de frais.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération,

- **CONSIDERANT** l'opportunité d'une telle acquisition,
- **CONFIRME** sa volonté d'acquérir le bien immobilier : parcelle AH 285 au prix de 4468€ + 5% de frais d'agence, et frais notariés à sa charge,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir,
- **DECIDE** en cas d'accord du propriétaire et donc d'acquisition de ce terrain de modifier le budget principal comme suit :
 - Dépenses imprévues C/ 020 = -6.000 €
 - Acquisitions immobilières C/2111 op 68 = + 6.000 €

27_2017 - Projet pour la parcelle AC 1157, rue Vallée d'Argivaux,
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

Monsieur le Maire expose avoir reçu une demande d'acquisition pour la parcelle cadastrée AC 1157, rue Vallée d'Argivaux de Monsieur Patrick THIERRY, voisin de ce terrain. L'intéressé propose 10 € / m2.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** l'étroitesse de ce terrain par le fait difficilement constructible,

- **ACCEPTÉ** la vente de cette parcelle AC 1157, de 462 m², pour la somme de 6.930 €, soit 15 € le m², à Monsieur Patrick THIERRY,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

28_2017 - Renouvellement du défibrillateur extérieur de la Mairie,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

Monsieur le Maire avise ses collègues, que le défibrillateur installé à l'extérieur, devant la Mairie, a dû être enlevé parce que hors service. De plus, il apparaît que la société l'ayant installé n'est plus en activité.

Aussi, Monsieur le Maire propose l'achat d'un nouveau défibrillateur.

La société FND Cardio Course qui a déjà pour client le corps des sapeurs-pompiers de BAYEL, a fait une proposition pour un défibrillateur LIFEPAK au prix de 1.650 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'acquisition d'un défibrillateur à la société FND Cardio Course conformément au devis, pour un montant de **1.650 € TTC**.

29_2017 - Modification de date bail logement 16 rue de la Tuilerie rez de chaussée,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

Monsieur le Maire avise le Conseil que la future locataire du logement communal sis 16 rue de la Tuilerie rez de chaussée, Madame GRONDIN Marie-Line, souhaite emménager dès le 1^{er} juillet plutôt que le 15 juillet comme initialement convenu.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **CONSIDÉRANT** que ledit logement est disponible à partir du 30 juin 2017,
- **ACCEPTÉ** la modification de date du bail de Madame GRONDIN au 1^{er} juillet 2017.

30_2017 - Création de deux postes d'adjoints techniques à temps non complet,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

Monsieur le Maire expose qu'il convient de créer deux postes d'adjoint technique à temps non complet en contrat à durée déterminée, pour l'entretien des bâtiments communaux.

L'assemblée délibérante, après délibération, à l'unanimité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 et le 4° du 3-3 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

- **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} juillet 2017, de deux emplois permanents dans le grade d'Adjoint Technique Territorial, de catégorie C, à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires pour l'un et 9 heures hebdomadaires pour l'autre.

Ces emplois seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de ces deux adjoints techniques sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Indice brut 347, majoré 325 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

30bis_2017 - Rythmes scolaires devenir des activités périscolaires,
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	14	0	0	0

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un décret relatif à l'organisation de la semaine scolaire doit être publié incessamment. Ce décret doit préciser l'élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, et donne la possibilité aux communes de repasser à la semaine de quatre jours, huit ½ journées.

Monsieur le Maire signale que cette question a été rapidement abordée lors du dernier conseil d'école, et que les enseignants semblent souhaiter le retour à la semaine de quatre jours. Le Conseil Municipal, après en avoir longuement délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** les délais très courts pour une véritable concertation avec les parents,
- **CONSIDERANT** le réel intérêt pour les enfants de pouvoir bénéficier de nouveaux apprentissages hors temps scolaire,
- **CONSIDERANT** que les transports scolaires ne seront pas modifiés pour l'année scolaire 2017/2018,
- **CONSIDERANT** que le Projet Educatif Territorial vient d'être renouvelé,
- **DECIDE** de conserver les rythmes scolaires sur neuf ½ journées, dont le mercredi matin, et de poursuivre les activités périscolaires comme l'année passée.

31_2017 : Mise en place d'une caution - location salle socioculturelle,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	0	0	0	14

Considérant les nombreuses fois où le mobilier de la salle socioculturelle est rendu très sale voire dégradé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de soumettre toute location ou occupation de la salle socioculturelle à une caution, par dépôt d'un chèque bancaire de 100 € au moins 15 jours avant la location, pour chaque occupant de la salle personnes physiques ou morales, y compris les associations locales ; sauf pour le maire d'en dispenser telle ou telle personne donnant suffisamment de garanties de restitution en bon état de la salle.

32_2017- Subvention à l'association « Souvenir Français »,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+3	0	0	0	14

Monsieur le Maire informe ses collègues de la reprise d'activité de l'association « Le Souvenir Français » dont l'activité avait été freinée après le décès du très dévoué M. ANTOINE.

Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 100 € à l'association « Le Souvenir Français » pour l'exercice 2017.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire fait part au Conseil des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé :

- non bâti cadastré AH 268, 8 Chemin de l'Avenir,
- bâti sur terrain propre cadastré AH 210,216 et 218, 15 rue de la Belle Idée,
- bâti sur terrain propre cadastré AC 427, 7 Vallée d'Argivaux,
- bâti sur terrain propre cadastré AC 278, 481, 1130, 1131, 1135, et 1163, 28 rue Valory.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - SCOT

Madame Monique VARENNES commente les documents transmis à chaque conseiller concernant la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale qui sera porté par la Communauté de Communes de la Région de Bar-Sur-Aube – C.C.R.B. –

Ce SCOT permettra d'établir des liens entre les différentes politiques territoriales, de préparer l'avenir, de fixer des règles du jeu en commun, d'apporter des outils aux communes, d'assurer la cohérence territoriale et la mutualisation des moyens.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil :

- de l'inspection par vidéo des réseaux Rue Belle Verrière avant le commencement des travaux en septembre,

- de la visite de Monsieur le Sous-Préfet Christophe DESCHAMPS et de son secrétaire général Guillaume CATTA à la carrière EQIOM de BAYEL jeudi 22 juin 2017 accompagné de deux adjointes Mesdames Monique VARENNES et Clarisse VARENNES ; Monsieur le Maire regrette que dans l'article de l'EST ECLAIR il n'ait pas été fait mention de la présence des élus de BAYEL,

- de la naissance de Thibault fils de Laurène DOUBLET agent préalablement chargée de la gestion de l'Agence Postale Communale de BAYEL. Félicitations du Conseil Municipal,

- des remerciements des Associations « Chorale de l'Amitié » et « VMEH » pour la subvention qui leur a été attribuée,

Madame Monique VARENNES :

- Expose au Conseil Municipal que le contrat de ruralité a été finalisé par la C.C.R.B. et que deux projets pour BAYEL y figure, à savoir l'Atelier du verre et la Maison de Services au Public (MSAP) à la Mairie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

Fait à BAYEL, les jours, mois et an susdits

**Le Secrétaire de séance,
M. Franck ORRIBE**



**Le Maire,
M. Serge ROUSSEL**